

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Danielle MENET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Marie-France DROPY-OURET - Henri CAMBESSEDES représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michel ROUX - Frédéric COLLART représenté par Dominique TIAN - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandra DALBIN représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Claude FERAUD - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel LAN représenté par Roland GIBERTI - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Stéphane PICHON - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Georges CRISTIANI - Danielle MILON représentée par Christophe AMALRIC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Véronique PRADEL représentée par Michèle EMERY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - André BERTERO - Christine CAPDEVILLE - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Hervé FABRE-AUBESPRY représenté à 14h40 par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté à 15h04 par Didier PARAKIAN - Jean-François CORNO représenté à 15h43 par Arlette FRUCTUS.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB à 14h08 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h04 - Karima ZERKANI-RAYNAL à 15h04 - Jean-Pierre SERRUS à 15h25 - Dany LAMY à 15h30 - Georges ROSSO à 15h30 - Nathalie FEDI à 15h33 - Lisette NARDUCCI à 15h35 - Elisabeth PHILLIPE à 15h35 - Antoine MAGGIO à 15h35 - Marie MUSTACHIA à 15h35 - Marie-Laure ROCCA SERRA à 15h35 - Jean-François CORNO à 15h43 - Daniel GAGNON à 15h45 - Stéphane RAVIER à 15h50 - Jean HETSCH à 15h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-5720/19/CM

■ Approbation du plan d'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027
MET 19/10301/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création en 2016, se sont affirmés comme des organisations gestionnaires et bénéficiaires de différents dispositifs dans la cadre de la programmation européenne 2014-2020, reconnues pour leur fiabilité et leur efficacité.

Tout d'abord, le Département et la Métropole assument la gestion de subventions en qualité d'organisme intermédiaire (OI).

D'une part, ils sont l'un et l'autre gestionnaires d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018-2020, d'un montant de 14.417.500 € pour la Métropole et de 10 436 000 € pour le Département, dédiées à la promotion de l'inclusion active et à la lutte contre la pauvreté et toutes les formes de discrimination.

D'autre part, la Métropole est Autorité Urbaine pour la gestion d'un Investissement Territorial Intégré (ITI-FEDER) d'un montant de 11.400.000 € permettant de financer des projets dans les 38 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les 3 quartiers de veille active (QVA) du seul territoire de Marseille Provence.

L'implication de la Métropole et du Département sur les questions européennes s'est également manifestée à travers la mobilisation et la captation de fonds européens pour le financement des opérations métropolitaines.

Plusieurs programmes sont mobilisés, les Fonds Structurels (FEDER, FEADER, FEAMP) comme les programmes thématiques (Actions Urbaines Innovatrices, LIFE, ERASMUS+...) ou les programmes de coopération territoriale (INTERREG MED...). En 2017 et 2018, plus de 25 000 000 € de financements européens ont ainsi été attribués à la Métropole pour le financement de ses opérations, parmi lesquelles :

- Les Pôles d'échanges multimodaux de la Boiseraie, de Gardanne et de Ceyreste-La Ciotat,
- Les aménagements de mobilité douce entre Malpassé et Frais-Vallon sur la ligne BHNS B4,
- Le projet de coopération COASTING financé dans le cadre du programme Interreg MED,
- Le projet DIAMS visant à la mise en place d'un dispositif innovant de mesure de la qualité de l'air sélectionné dans le cadre du programme Actions Urbaines Innovatrices.

La Métropole et le Département se sont attelés au développement de leur capacité d'influence auprès des institutions européennes. Le Département s'est ainsi doté d'une représentation auprès des institutions à travers le recrutement d'une chargée de mission installée à Bruxelles. De son côté, la Métropole s'est saisie de différents outils d'influence européenne à sa disposition, tels que les réseaux EUROCIETES et AFCCRE.

Forte de cette expérience, le Département et la Métropole possèdent donc aujourd'hui une expertise forte et reconnue en matière de gestion et de mobilisation des fonds européens, et il y a lieu de la valoriser, de la poursuivre et de l'amplifier.

La préparation de la prochaine période de programmation européenne se fait dans le cadre d'une mise en synergie entre les services dédiés à l'Europe de la Métropole et du Département afin de bénéficier des complémentarités existantes sur le plan opérationnel, qu'il s'agisse du montage de dossiers de financement ou de la mise en œuvre d'action conjointe de lobbying.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Il est ainsi possible d'identifier deux grands objectifs pour la montée en puissance de la dimension européenne des activités des deux organisations :

- Renforcer la mission d'organisme intermédiaire (OI) pour la gestion déléguée d'une enveloppe dédiée à l'ensemble de notre territoire intégrant différents fonds structurels et adaptée à ses besoins,
- Optimiser la mobilisation et la captation de fonds européens pour le financement des opérations métropolitaines et départementales.

La préparation de la prochaine programmation européenne 2021-2027 en cours offre un cadre favorable à l'affirmation de cette ambition.

En effet, la Commission européenne a formulé récemment des propositions concernant la future politique de Développement régional et de Cohésion, mettant l'accent sur cinq priorités d'investissement, là où l'UE est la mieux placée pour obtenir des résultats :

- Une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises,
- Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, mettant en œuvre l'accord de Paris et investissant dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique,
- Une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique,
- Une Europe plus sociale, donnant une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutenant les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé,
- Une Europe plus proche des citoyens, soutenant les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

La Commission européenne propose ainsi une approche plus adaptée aux besoins des territoires notamment des territoires urbains. Elle souligne ainsi que la politique de cohésion doit apporter un soutien aux stratégies de développement menées au niveau local et donner davantage de pouvoir aux autorités locales dans la gestion des fonds. La dimension urbaine de la politique de cohésion sera donc renforcée, avec une part de 6 % du FEDER consacrée au développement urbain durable et la création d'un programme de mise en réseau et de renforcement des capacités destiné aux autorités urbaines, l'Initiative Urbaine Européenne.

Les orientations de la Commission Européenne visant à donner un rôle plus important aux autorités locales dans la gestion des fonds font écho à la légitime aspiration du territoire à bénéficier d'une plus grande latitude et de plus de cohérence dans la gestion de ses subventions globales, ITI-FEDER et FSE. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département entendent poursuivre et amplifier leur action en se portant candidat à la gestion déléguée d'une enveloppe intégrant différents fonds structurels (ITI FEDER, FSE+...).

C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône souhaitent s'affirmer ensemble comme partie prenante de la préparation des futures politiques européennes et de leur déclinaison au plan national, régional et territorial. Pour ce faire, elles proposent donc de se mobiliser pour peser sur les différents échelons de décision.

Dans cette perspective, l'important travail de lobbying mené par les réseaux européens de collectivité auprès de la Commission européenne constitue une ressource essentielle. D'autres collectivités françaises s'inscrivent dans cette même perspective et différentes démarches au niveau régional, national et européen sont en cours, auxquelles la Métropole et le Département pourraient opportunément s'associer.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération de la Communauté urbaine Marseille Provence n°023-21/12/15CC du 21 décembre 2015 autorisant le Président à signer la convention d'Investissement Territorial Intégré au titre de la Programmation FEDER 2014-2020
- La délibération EMP 003 -2736/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la demande d'accréditation de la métropole en tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE pour les années 2018-2020
- La délibération ECO 021-2887/14/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la subvention globale FSE 2018-2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, se sont affirmés comme des organisations gestionnaires et bénéficiaires de différents dispositifs dans la cadre de la programmation européenne 2014-2020 ;
- Que dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027, une mise en synergie entre les services dédiés à l'Europe de la Métropole et du Département s'impose afin de bénéficier des complémentarités existantes sur le plan opérationnel, qu'il s'agisse du montage de dossiers de financement ou de la mise en œuvre d'actions conjointes de lobbying ;
- Que pour mettre en place cette ambition, et pour peser ensemble comme partie prenante de la préparation des futures politiques européennes et de leur déclinaison au plan national, régional et territorial, il convient d'approuver un plan d'action commun.

Article unique :

Est approuvé le plan d'action en vue de la préparation de la programmation européenne 2021-2027, consistant à :

- Positionner la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône comme relais incontournables des politiques de l'Union européenne,
- Inscrire dès à présent la stratégie européenne de la Métropole et du Département dans le cadre des objectifs et des priorités de la future de programmation européenne 2021-2027,
- Candidater dans ce cadre à la gestion déléguée d'enveloppes au titre des fonds structurels européens adaptées aux besoins du territoire et notamment de ses territoires et de ses habitants les plus fragiles,
- Mobiliser les ressources nécessaires afin d'identifier, avec les élus et services concernés, les cibles prioritaires (territoires, publics, compétences, opérations...) de la Métropole pour ces futures enveloppes dédiées,
- Solliciter le soutien des autorités régionales, nationales et européennes pertinentes en vue de la mise en place de tels dispositifs.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019